



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 20 novembre 2015

CM 4719/15

OJ CONS
SOC
EMPL
SAN
CONSOM

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: coreper1@consilium.europa.eu

Tél./Fax: 0032.2.281.6167/8100

Objet: 3434ème session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(**Emploi, politique sociale, santé** et consommateurs)

Date: 7 décembre 2015

Heure: 9:30

Lieu: CONSEIL

BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS

Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Activités non législatives

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

4. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes (**première lecture**) (*)
(Base juridique proposée par la Commission: article 157 du TFUE)
Dossier interinstitutionnel: 2012/0299 (COD)
 - Orientation générale (●)
16433/12 SOC 943 COMPET 708 DRS 130 CODEC 2724
5. Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle
Dossier interinstitutionnel: 2008/0140 (CNS)
 - Etat d'avancement des travaux
11531/08 SOC 411 JAI 368 MI 246

Activités non législatives

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence]) pour les points 6 à 11

6. L'engagement stratégique pour l'égalité de genre (2016-2019)
 - Contribution par la Commission
 - Echange de vues
7. Projet de conclusions du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision
 - Adoption
8. Proposition de recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue dure sur le marché du travail (*)
(Base juridique proposée par la Commission: article 292 du TFEU)
 - Accord politique

9. Projet de conclusions du Conseil sur la promotion de l'économie solidaire en tant que moteur essentiel du développement économique et social en Europe
 - Adoption
10. Projet de conclusions du Conseil sur la Gouvernance sociale pour une Europe inclusive
 - Adoption
11. Semestre européen 2016:
 - Présentation par la Commission
 - Echange de vues
 - a) Examen annuel de la croissance 2016, projet de rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA)
 - b) Projet de recommandation du Conseil de la zone Euro

Divers

12. a) Propositions législatives (en cours d'examen)
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
 - i) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un réseau européen des services de l'emploi, à l'accès des travailleurs aux services de mobilité et à la poursuite de l'intégration des marchés du travail (EURES)
(première lecture)
Dossier interinstitutionnel: 2014/0002 (COD)
 - Informations communiquées par la présidence
5567/14 SOC 33 ECOFIN 57 CODEC 154 MI 63 EMPL 9 JEUN 13
 - ii) Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant une plateforme européenne dans l'objectif de renforcer la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré **(première lecture)**
Dossier interinstitutionnel: 2014/0124 (COD)
 - Informations communiquées par la présidence
9008/14 SOC 297 JAI 236 MIGR 50 ECOFIN 398 COMPET 243
CODEC 1120
 - iii) Acte européen sur l'accessibilité
 - Informations communiquées par la Commission

- b) Pacte pour l'emploi des jeunes lancé à l'occasion du sommet "Enterprise 2020" (Bruxelles, 16 et 17 novembre 2015)
 - Informations communiquées par la Commission
- c) Liste des mesures visant à faire progresser l'égalité de traitement des personnes LGBTI
 - Informations communiquées par la Commission
- d) Conférences / initiatives organisées par la présidence
 - Informations communiquées par la présidence
- e) Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation néerlandaise

SANTE

Activités non législatives

**(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
[proposé par la Présidence] pour les points 13 à 16)**

- 13. Projet de conclusions du Conseil sur "Une stratégie de l'UE visant à réduire les méfaits de l'alcool"
 - Adoption
- 14. Projet de conclusions du Conseil sur la médecine personnalisée pour les patients
 - Adoption
- 15. Projet de conclusions du Conseil sur le soutien des personnes atteintes de démence: améliorer les politiques et pratiques en matière de soins
 - Adoption
- 16. Projet de conclusions du Conseil sur les enseignements à tirer pour la santé publique de l'épidémie Ebola dans l'Afrique de l'Ouest – La sécurité sanitaire dans l'Union européenne
 - Adoption

Divers

17. a) Proposition législative en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- (évent.) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux, et modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE) n° 178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009 (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2012/0266 (COD)
et
Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2012/0267 (COD)
 - Informations sur l'état des travaux
14493/12 PHARM 71 SAN 215 MI 597 COMPET 600 CODEC 2305
+ COR 1
 - 14499/12 PHARM 72 SAN 216 MI 598 COMPET 599 CODEC 2312
+ COR 1
- b) Conférences organisées par la présidence dans le domaine de la santé publique
– Informations communiquées par la présidence
- c) Programme de travail de la prochaine présidence
– Informations communiquées par la délégation néerlandaise

(*) Point sur lequel un vote peut être demandé.

- Lorsqu'il adopte une orientation générale après que le Parlement a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique:
protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.